

**Extrait des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BAIGTS DE BÉARN**

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE du 19 septembre 2022**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
14	9	10

Procurations : 1**DATE DE CONVOCATION**

13 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

13 septembre 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

Céline LABASTE

L’an deux mille vingt-deux, le dix neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BÉARN, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PÉMARTIN, Maire.



Présents : Laurent ALCETEGARAY, Elodie CARRASQUET, Alain DOUCHINE, Tiphonie DUBOURG, José FLORES, Céline LABASTE, Sébastien LABISTE, Muriel MARLAT, Guy PÉMARTIN

Absents avec procurations : André DOMERCQ à PÉMARTIN Guy

Absents excusés : Christine APESTEGUY, Benoit DOMERCQ, Annie LAFITTE, Vincent LAHITTE

Délibération 2022 -07 Désignation d’un élu au poste de titulaire au CA du CCAS

Après avoir exposé la démission de Mme Sandrine CASTELLA du conseil municipal, Monsieur le Maire précise à l’assemblée que cela implique son remplacement des postes où elle était désignée.

Il faut procéder à son remplacement au poste de titulaire du CCAS et au poste de suppléante au SIVU.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur le poste au CCAS ; le poste au SIVU sera désigné au conseil suivant.

Où l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l’unanimité,

- désigne Mr José FLORES délégué titulaire au CCAS.

Au registre ont signé avec Nous les membres présents
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance**Céline LABASTE**
Le Maire**Guy PÉMARTIN**